

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT  
N°24-04-10**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Date de la convocation  
26 mars 2024

Séance du 3 avril 2024

**L'an deux mil vingt quatre  
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoint ;  
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;  
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Mme Mélanie PICHON, Conseillers Municipaux ;

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER  
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES  
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE  
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY  
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.  
M. Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

**Absents excusés sans pouvoir**

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération** : provision pour risques en relation avec le déficit du lotissement communal :  
- constitution d'une provision pour risques complémentaire de 20 000.00 € au titre de l'exercice 2024

**RAPPORT DU MAIRE**

Je vous rappelle qu'au terme de la phase de commercialisation des lots, le budget lotissement devrait enregistrer un déficit.

Il me paraît important de vous préciser qu'une provision de 230 000.00 € a été constituée afin de ne pas grever le budget communal. Il paraît judicieux d'augmenter le montant de la provision de 20 000.00 € afin de réduire le montant du déficit que devra supporter le budget communal à la clôture du budget lotissement.

Eu égard à ces précisions, je vous propose :

- d'augmenter la provision pour risques de 20 000.00 € au titre de l'exercice 2024 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6815 du budget communal.

**AR Prefecture**

043-214302051-20240403-24\_04\_10RISQLOT-DE  
Reçu le 12/04/2024

---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire visant à constituer une provision pour risques complémentaire de 20 000.00 € au titre de l'exercice 2024.

**ACCEPTE** d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6815 du budget communal

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

---

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

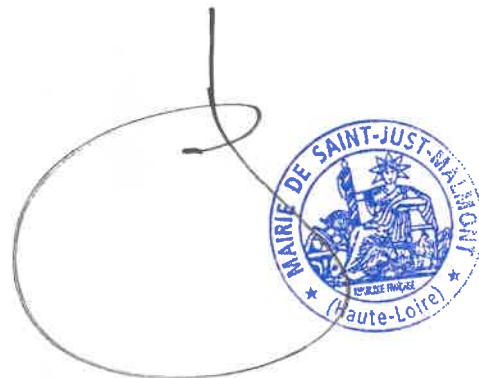
Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et en susdits

Certifié exécutoire au retour de la Préfecture le, 12 AVR. 2024

Le secrétaire de séance,  
D.Chaudier



Le Maire,  
F.Girodet



**AR Prefecture**

043-214302051-20240403-24\_04\_10RISQLOT-DE  
Reçu le 12/04/2024